



# Mastère : « Appareillage des Handicapés Moteurs » 2026-2028

COORDINATEURS:

PR JEMNI & PR MAAREF

PR BEN SALAH.Z & PR SALAH.S

PR MAAOUI R & PR RAHALI

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 1 MAI AU 31 MAI 2026, inscription sur le site de FMSO:  
<http://193.95.30.42/fms/inscription.php>



---

## **Mastère Professionnel:**

### ***Appareillage des handicapés moteurs***

---

---

#### **I. COORDINATEURS DU Mastère Professionnel :**

##### **Coordinateur 1:**

- **Nom et Prénom: PR SONIA JEMNI**  
E-mail: sonia.jemni@famso.u-sousse.tn

##### **Coordinatrice 2:**

- **Nom et Prénom: PR KHALED MAAREF**  
E-mail: : khaled.maaref@FAMSO.u-sousse.tn

##### **Comité de pilotage:**

- **Dr Loubiri ines** : E-mail: loubiriiness@famso.u-sousse.tn
- **Pr AG Gaddour Meriem** : E-mail: gaddour.mariam@famso.u-sousse.tn
- **Dr El Feni Nedra** : E-mail: nedrafeni@famso.u-sousse.tn
- **Dr Ghanmy Maroua** : E-mail: marwa.ghanmi@FAMSO.u-sousse.tn

#### **II. OBJECTIFS DU Mastère Professionnel :**

Ce Mastère a pour objectif d'offrir à des professionnels de la santé l'opportunité d'Acquérir des connaissances théoriques et pratiques en appareillage des handicapés moteurs, afin d'améliorer la qualité des soins prodigués à des patients en situation de handicap variée

### III. PUBLICCIBLE

Cette formation s'adresse aux Professionnels de la santé : Les résidents et médecins spécialistes en Médecine Physique Réadaptation Fonctionnelle, Médecins contrôleurs de la CNAM, Pédiatrie, orthopédie, neurologie, rhumatologie, orthoprothésistes, Docteurs en Pharmacie.

La sélection des candidats se fait sur dossier selon les critères fixés par la commission du mastère (curriculum vitae, lettre de motivation, diplômes,).

### IV. CAPACITED'ACCUEIL

Une promotion tous les ans :

Année 2026/2027 : 25 apprenants 1<sup>ère</sup> année

Année 2027/2028 : 25 apprenants 1<sup>ère</sup> année et 25 apprenants 2<sup>ème</sup> année

Année 2028/2029 : 25 apprenants 1<sup>ère</sup> année et 25 apprenants 2<sup>ème</sup> année

Année 2029/2030 : 25 apprenants 2<sup>ème</sup> année

### V. DESCRIPTIFDEL'ENSEIGNEMENT

- **Démarrage du Mastère** : L'enseignement de la formation a débuté au cours de l'année Universitaire2022-2023
- **Régime d'Etude** : Mastère Professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
- **Durée d'études**: 2 ans d'études clôturés par un mémoire de fin d'études
- **Volume horaire** : 14 semaines d'enseignement en mode présentiel et à distance : théoriques sous forme des séances de cours Magistraux et des Travaux personnels continus, répartis le long de la formation, portant sur des modules fondamentaux et transversaux. De même, les apprenants doivent participer à des ateliers pratiques et des stages dans des centres d'appareillage au terme de chaque

- **Modules enseignés:**

Tout au long de la formation, chaque apprenant aura un apprentissage qui comporte les modules suivants:

- Module1 : Sciences Fondamentales appliquées au Membre supérieur
- Module2 : Amputations du Membre supérieur
- Module 3 : Technologie prothétique et orthotique : amputations et pathologies du membre supérieur
- Module4 : Sciences Fondamentales appliquées au Membre inférieur
- Module 5 : Amputations du Membre inférieurs
- Module 6 : Technologie prothétique et orthotique : amputations et pathologies du membre inférieur
- Module 7 : Appareillage du tronc : pathologies de l'adulte et pédiatrique
- Module8 : Appareillage dans les pathologies neurologiques centrales et périphériques
- Module 9 : Appareillage des enfants paralysés cérébraux
- Module10 : Appareillage des brûlés

En outre, le candidat doit valider deux modules transversaux au choix parmi trois modules possibles à savoir, le module Anglais médical, le module méthodologie de recherche et le module certificat informatique et internet C2I

- **Journées d'études :**

Les rencontres se feront une fois par mois (vendredi toute la journée et samedi demi-journée), en dehors des vacances et jours fériés, selon un organigramme préétabli, aux locaux de la faculté de médecine de Sousse.

Les ateliers pratiques seront assurés

- **Modalités d'évaluations:**

- *Session principale*

- L'épreuve terminale comporte un examen écrit, portant sur les notions théoriques, noté sur 20 points et compte pour **75%** de la moyenne. Cet examen concerne les objectifs de toutes les

unités d'enseignement. Les activités de contrôle continu (préparation et présentation de sujets thématiques, confiées aux apprenants) comptent pour **25 %** de la moyenne.

- Les apprenants qui n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 lors de la

Session principale doivent repasser un examen théorique de rattrapage autour de toutes les unités d'enseignement (sachant qu'il s'agit de la moyenne de 3 épreuves théoriques, réalisée chacune au terme de chaque semestre).

➤ *Assiduité:*

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20% du volume horaire total de chaque module. Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'épreuve théorique, dont le module en question fait partie, à la session principale.

➤ *Session de rattrapage*

Une évaluation théorique sera programmée à la session de rattrapage sur tout le programme du mastère et sera notée sur 20. Elle compte pour 75% de la moyenne avec comptabilisation de la note du contrôle continu de la session principale.

➤ *Soutenance de mémoire de fin d'études*

Les apprenants, ayant validé l'examen théorique, seront autorisés à préparer leurs mémoires de fin d'études en fonction de la nature des problèmes qu'ils rencontrent sur leurs lieux de travail et en fonction de leurs affinités avec tel ou tel module.

Chaque apprenant sera dirigé par un universitaire en médecine Physique Rééducation Fonctionnelle.

Le sujet de mémoire du candidat fera l'objet d'une évaluation par un jury validé par les coordinateurs du mastère. Cette évaluation est notée sur 20 et comptera pour la moyenne générale de la formation.